

Guide du parent



Été 2026

Du 25 juin au 14 août

TABLE DES MATIÈRES

Pour une recherche efficace!

CATÉGORIES	PAGES
COORDONNÉES	3
Équipe de coordination	3
Service des loisirs	3
Horaire et lieu	3
FONCTIONNEMENT	4
Arrivée au camp	4
Départ	4
Retard	4
Services d'accueil prolongé (SAP)	4
Hygiène et crème solaire	5
Médicament	5
Enfants malade	5
Alerte aux poux	5
Repas	6
Tous les jours, j'apporte	6
Identification du matériel	6
Vêtements et accessoires proscrits	7
Planification	8
Thématique hebdomadaire	8
ACTIVITÉS SPÉCIALES	9
Sorties	9
Horaire des sorties	9
Spectacle de fin d'été	9
CODE DE VIE	10
Degrés de gravité	10
PROGRAMME D'INTÉGRATION	11

COORDONNÉES

Pour toutes questions ou pour toute autres informations relative au camp de jour, n'hésitez pas à communiquer avec un membre de l'équipe de coordination du camp de jour.

ÉQUIPE DE COORDINATION 2026

COORDONNATRICE DU CAMP DE JOUR : Fajitas (Amelia Martin)

COORDONNATRICE JEUNESSE : Peach (Léane Lavigne)

COORDONNATRICE DU SAP : Stitch (Laurie-Lee Leblanc)

Pour nous joindre	Coordonnées	Disponibilités
Téléphone Loisirs	450-245-3983	8h30 à 16h30
Courriel camp de jour	campdejour@napierville.ca	En tout temps
Bureau des superviseurs	52 rue de l'Aqueduc, Napierville	8h30 à 16h30

SERVICE DES LOISIRS du lundi au vendredi 8h30 à 12h et 13h à 16h30

➤ Pour toutes questions administratives : inscriptions, paiements, informations générales

➤ Pour faire une requête : plaintes et demandes

Pour nous joindre	Coordonnées
Téléphone Loisirs	450-245-3983
Courriel des loisirs	loisirs@napierville.ca

HORAIRE ET LIEU

❖ Le camp de jour se déroule de 9 h jusqu'à 16 h

❖ L'entrée se fait par le terrain sportif des loisirs à partir du stationnement de l'aréna

FONCTIONNEMENT

ARRIVÉE AU CAMP (9 H 00)

Par souci de sécurité, le parent doit toujours accompagner son enfant à son arrivée au camp et se présenter à l'accueil (entrée du parc des loisirs). Si vous déposez votre enfant sans avertir le ou la moniteur/trice, vous ne pourrez pas tenir le camp responsable si votre enfant ne se présente pas au camp.

DÉPART (16 H 00)

Il est **obligatoire** d'inscrire le nom des personnes autorisées à venir chercher votre enfant au camp lors de l'inscription électronique. Les personnes autorisées doivent toujours aviser un animateur et apposer leurs initiales sur la liste de présence lorsqu'ils quittent avec un enfant.

IMPORTANT : Aucun départ hâtif ne sera autorisé durant la dernière heure du camp, entre 15 h et 16 h, afin de permettre une gestion adéquate de tous les groupes du camp.

Politique des départs sécuritaires

Si un individu ne se trouve pas dans la liste des personnes autorisées, les animateurs se réserveront le droit de **demandeur une pièce d'identité et d'appeler les parents** pour s'assurer que l'enfant puisse partir avec cette personne. S'il n'y a pas de réponse, **nous refuserons** de laisser partir votre enfant avec cette personne, et ce, même s'il la connaît très bien. Assurez-vous toujours de **prévenir un membre de l'équipe de coordination de tout changement et ajout** aux informations que nous détenons!

RETARD (Début du camp)

Si vous arrivez en retard au camp de jour, il est de **votre responsabilité** de confier votre enfant à son moniteur ou un coordonnateur au **bureau des superviseurs** (chalet des loisirs).

SERVICE D'ACCUEIL PROLONGÉ (SAP)

Le SAP est ouvert de **6 h 30 à 9 h** et de **16 h à 18 h**. Durant ces périodes, le code de vie du camp de jour ainsi que, les règlements généraux devront être respectés. Les mêmes mesures disciplinaires seront appliquées pour tout écart de comportement.

Politique des retards (fin du camp)

- À partir de 17 h 05 l'enfant sera envoyé au SAP et les frais de SAP régulier s'appliqueront soit :
 - 5,00\$ par enfant
- Après 18 h, l'animateur présent contactera les parents.
- À partir de 18 h 05, le parent devra payer des frais de 3\$ pour chaque tranche de 5 minutes de retard, et ce, par enfant.

FONCTIONNEMENT

HYGIÈNE ET CRÈME SOLAIRE

Dans le cadre de la politique d'hygiène, d'hydratation et de la protection contre le soleil, le camp de jour s'assure d'avoir des points d'eau accessible à tous. De plus, les enfants et le personnel de camp instaurent dans leur routine le lavage des mains avant le dîner et après toute activité qui en serait nécessaire. Lors d'activités extérieures, chaque groupe se doit d'appliquer de la crème solaire. Vous comprendrez que pour des raisons de sécurité, aucune crème solaire ne sera appliquée par un animateur sur un enfant. En raison des allergies, le camp de jour municipal ne fournit pas de crème solaire aux participants.

MÉDICAMENT

Dans le cas où un animateur doit accompagner un enfant pour la prise d'un médicament, quel qu'il soit, le parent ou tuteur légal doit **obligatoirement remplir et signer** le « *Formulaire électronique d'autorisation pour l'administration d'un médicament* ». **Aucun médicament** ne sera administré par un animateur ou pris sous sa supervision sans cette autorisation écrite. Les enfants ont la responsabilité d'avoir leur médicament avec eux. Tout médicament devra être dans la **boîte d'origine avec les posologies**.

ENFANT MALADE

Si votre enfant est malade ou fiévreux, nous vous prions de **le garder à la maison** afin d'éviter de contaminer les autres enfants. Dans le cas où l'état de santé de votre enfant se modifie au cours de la journée, les parents seront immédiatement avisés par téléphone et **devront venir chercher l'enfant dans les plus brefs délais**.

Alerte aux poux

- Si vous remarquez des lentes ou des poux chez votre enfant, veuillez **garder celui-ci à la maison** et **communiquer** avec la coordination du camp de jour pour l'en informer (*coordonnées en page 3*).
- Le Service des loisirs se réserve le droit de vérifier les cheveux des enfants en cas de soupçons, afin **d'éviter la propagation** dans le camp de jour.

FONCTIONNEMENT

REPAS

Votre enfant doit avoir dans sa boîte à lunch :

- Repas froid ou dans un thermos
- 2 collations (au minimum)
- Breuvage
- Sachet de glace de type « Ice pack »

Attention aux allergies

Veillez prioriser des aliments ne contenant pas d'aliments pouvant contenir des traces de noix ou d'arachides, ainsi que de fruits de mer.

Politique pour enfants sans repas

- Si votre enfant n'a pas sa boîte à lunch, nous communiquerons avec les parents dès que possible.
- En l'absence de collation ou repas, le camp de jour en fournira à votre enfant selon la charte suivante :
 - 2,00\$ par collation
 - 5,00\$ par repas
- Les frais de repas devront être acquittés avant le début du prochain jour de camp

TOUS LES JOURS, J'APPORTE ...

Ma boîte à lunch

Dans mon sac à dos :

- **Bouteille d'eau**
- **Crème solaire – Important d'en appliquer avant l'arrivée au camp**
- Vêtements de rechange
- Maillot de bain
- Serviette de plage
- Un chandail de type maillot de bain (recommandé)

IDENTIFICATION DU MATÉRIEL

Il est fortement recommandé de bien identifier le matériel et les vêtements de vos enfants. Veuillez noter que tous les **objets perdus qui n'auront pas été réclamés** seront remis à des organismes de bienfaisance dès le mois de septembre.

FONCTIONNEMENT

VÊTEMENTS ET ACCESSOIRES

Par souci de sécurité et de convenance, le port des items énumérés ci-dessous est **à éviter** au camp de jour. En cas de non-respect du présent code, les parents seront rapidement informés et selon la situation, un changement pourrait être exigé immédiatement ou pour le lendemain en vue d'être conforme.

- ❏ Les sandales de type gougounes et les ballerines qui ne tiennent pas les pieds;
- ❏ Les vêtements et accessoires portant des inscriptions, des images ou des logos vulgaires et/ou discriminatoires;
- ❏ Les vêtements et accessoires déplacés et/ou malséants;
- ❏ Argent de poche, objet précieux, jeux électroniques, cellulaires, jeux personnels, etc.;
- ❏ Bouteilles en verres et thermos dont l'intérieur est en verre;
- ❏ Médicaments non prescrits.

Attention !!!

Veuillez noter que tout objet se retrouvant dans cette liste sera confisqué pour la journée.

Nous ne sommes pas responsables des objets perdus ou volés.

Recommandation

Il est fortement recommandé aux enfants de porter des chaussures ou des sandales qui tiennent bien le pied par mesure de sécurité et de confort, dû à la nature des activités exécutées au camp (déplacements, sports, etc.)

FONCTIONNEMENT

PLANIFICATION

Chaque animateur a la responsabilité d'élaborer une planification d'activités à la journée, et ce, pour chaque semaine! Afin d'assurer un service de qualité, chaque planification est approuvée par un superviseur et doit de respecter les consignes suivantes :

- ❖ Offrir des **activités variées** d'une semaine à l'autre;
- ❖ Offrir un minimum de **60 minutes d'activités physiques par jour**, non consécutives, en référence au programme Tremplin Santé;
- ❖ Respecter les **horaires** pour la piscine, les jeux d'eaux, la bibliothèque et le dîner;
- ❖ Inclure des activités en lien avec la thématique de l'été et de la semaine;
- ❖ **Éviter** les projections de films ou d'émission de télévision ou les jeux vidéo, sauf en cas d'activités spéciales et/ou thématiques.

THÉMATIQUE HEBDOMADAIRE

L'équipe d'animation réserve aux jeunes du camp de jour de Napierville une thématique originale **chaque semaine** ! Les journées seront donc remplies d'activités créatives, amusantes et différentes d'une semaine à l'autre. Surveillez le *Journal du camp* pour en savoir plus sur ces fameuses thématiques!

SEMAINE	DATE	THÉMATIQUE
Semaine 1	25 au 26 juin	Rêve galactique
Semaine 2	29 juin au 3 juillet	Rêve d'aventure
Semaine 3	6 au 10 juillet	Rêve complètement fou
Semaine 4	13 au 17 juillet	Rêve des mondes fantastiques
Semaine 5	20 au 24 juillet	Rêve des fêtes magiques
Semaine 6	27 au 31 juillet	Rêve tropical
Semaine 7	3 au 7 août	Rêve préhistorique
Semaine 8	10 au 14 août	Rêve spectaculaire

ACTIVITÉS SPÉCIALES

LES SORTIES

Le camp de jour organise quatre sorties en dehors durant la saison. Les sorties ne sont pas obligatoires et sont facturées à part des frais de camps hebdomadaires. Les places étant limitées l'inscription à ceux-ci se font sur une base de premier arrivé premier servi. Des activités seront organisées par nos moniteurs pour les enfants qui ne sont pas inscrits à la sortie.

HORAIRE DES SORTIES

SEMAINE	DATE	ACTIVITÉ	DESCRIPTION	COÛT
Semaine 2	À confirmer	Camping Grégoire	Activités au camping pour tous les jeunes.	0\$
Semaine 3	8 juillet	Funtropoli	Centre d'amusement magique.	35\$
Semaine 4	15 juillet	Croisière AML	Aventure moussaillons	35\$
Semaine 6	À confirmer	Plage Jean-Doré	Plage avec parcours nautique.	35\$
Semaine 7	4 août	ArchéoMusée Roussillon	Chasse au Mammouth et vieux Laprairie	35\$

SPECTACLE DE FIN D'ANNÉE

Notre spectacle annuel du camp de jour aura lieu le 14 août 2026 à 19 H au centre communautaire de Napierville, situé au 262, rue de l'Église, Napierville Québec.

Toute la famille est invitée à assister à ce spectacle d'envergure, réalisé et interprété par les jeunes du camp de jour.

CODE DE VIE AU CAMP

QUAND JE SUIS AU CAMP DE JOUR, JE :

- Respecte les autres enfants et les animateurs dans mes paroles et mes gestes;
- Respecte le matériel et les lieux du camp;
- Respecte les règles et le code de vie du camp;
- Demeure sous la supervision de mon animateur et l'avise avant de quitter le camp à la fin de la journée.

GESTION DE LA DISCIPLINE

L'échelle des sanctions présentée demeure un guide pour tous les employés du camp de jour. Chaque intervention sera appliquée en fonction de la nature de la situation et de sa gravité. L'intervention peut donc déroger de l'échelle présentée.

Degré de gravité : MINEUR

Actions posées : mauvais langage, querelle, désobéissance, insulte, bousculade, crise, refus de participer, quitter son groupe, etc.

Escalade des sanctions

1. Avertissement verbal
2. Discussion avec l'animateur
3. Retrait ou non-participation à une activité
4. Rencontre avec un superviseur et appel aux parents selon la situation
5. **Avis disciplinaire et rencontre avec les parents**
6. **Expulsion d'une journée***
7. **Expulsion définitive du camp de jour***

Degré de gravité : MAJEUR

Actions posées : violence physique, bris de matériel, crise de rage ou tout acte compromettant la sécurité des autres.

Escalade des sanctions

1. L'enfant est retiré de son groupe :
 - Rencontre avec l'animateur et un superviseur
 - Rencontre avec les parents
 - Selon la gravité de l'action : avis disciplinaire ou suspension d'une à trois journées*
2. Expulsion définitive du camp de jour*

**Suspension et expulsion*

- La sanction sera effective immédiatement et la suspension sera automatiquement appliquée pour la journée du lendemain. Aucune exception ni dérogation ne sera faite quant au choix des jours de suspension.

- **Aucun remboursement ne sera effectué pour la suspension et expulsion définitive.**

PROGRAMME D'INTÉGRATION

Ce programme permet aux enfants ayant des besoins particuliers, dont la réalité ne permet pas d'intégrer un groupe régulier, d'obtenir le soutien nécessaire afin d'y avoir accès. L'objectif est donc de favoriser leur intégration au sein des camps de jour, leur participation active aux activités régulières de leur groupe et ainsi profiter pleinement de leur expérience estivale.

Pour bénéficier du programme d'intégration, l'enfant doit avoir l'intérêt et la capacité à participer à la majorité des activités régulières du groupe avec le soutien d'un accompagnateur. Un enfant nécessitant une programmation majoritairement parallèle à la programmation régulière ou un enfant qui se désorganise plusieurs fois par jour, mettant en danger sa sécurité ou celle des autres, ne présente pas le profil nécessaire pour une expérience d'intégration optimale.

Il ne s'agit pas d'un accompagnement spécialisé tel qu'il est possible de retrouver dans le milieu scolaire ou dans le réseau de la santé. Il est également important de noter que l'admission au programme demeure, en tout temps, assujettie aux ressources humaines disponibles.

N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous désirez plus d'information.

BON CAMP!

